

# Battrans Info Municipale



Le presbytère



Battrans sur le net  
[www.battrans.fr.st](http://www.battrans.fr.st)

Juillet 2003

N° 15

## Sommaire:

Vie au village

Vie pratique

Les communes, ses origines, son histoire

Vie associative

Votre bulletin, Battrans-Info-Municipale rentre  
aux archives départementales de Haute-Saône.



Décès...

Le 14 avril 2003, le père Claude AMIET est décédé à BESANCON à l'âge de 91 ans.

Il avait été le prêtre de la paroisse Battrans-Echevanne et Ancier de décembre 1965 à juillet 1997.

En juillet 1997 dernier, ses anciens paroissiens s'étaient réunis en l'église de Battrans pour son dernier office avant son départ pour la maison de retraite à Besançon.

Croyants ou non croyants, on se souviendra de l'homme affable qu'il fut, et du service qu'il a rendu à nos communautés.

## De Nouveaux habitants...

Myriam CARRY et Yannick VERCEZ et leur fils Alexi habitent dans la maison qu'ils ont fait construire rue des Longeots.

Émilie RENARD et Gil NI VOIX se sont installés à la fin de l'année dernière dans leur nouvelle maison rue d'Echevanne.

Brigitte et Alain CHAUVEL sont les nouveaux gérants du KRYSTAL BAR à Gray, et ils ont choisi de venir habiter aux Longeots à Battrans avec leur deux enfants.

En construisant une nouvelle maison à Echevanne, la famille JUNIER s'éloigne un peu, mais reste toujours active au sein du B.A.L. et Norbert assure sa fonction de conseiller municipal jusqu'à la fin de son mandat.

La remise en eau du lavoir...  
suite et fin...

Le lavoir est restauré, certes, mais un problème subsiste : le puits à l'origine de son alimentation en eau ne remplit plus son rôle surtout l'été en raison de la baisse du niveau de la nappe phréatique.



Les anciens avaient apporté leur solution en installant une éolienne, mais voici quelques années déjà que l'usure et la tempête en sont venues à bout.



Le conseil municipal a décidé de faire installer une nouvelle pompe éolienne sur le puits afin de redonner son sens à cet édifice. Le Conseil régional de Franche-Comté est sollicité pour apporter sa contribution financière.

#### Passage du géomètre

Durant le mois de juillet, le géomètre du cadastre, va se rendre sur la commune pour mettre à jour le plan cadastral. A cette occasion, il peut être amené à pénétrer dans les propriétés privées. Il dispose d'une carte professionnelle qu'il peut présenter à toute personne le désirant.

#### Les ordures ménagères

Une offre d'achat groupé, proposé aux communes a permis à certains habitants de s'équiper dernièrement de poubelles normalisées à roulettes. Il faut noter qu'une directive européenne prévoit que les camions de ramassage des ordures ménagères soient munis d'un équipement automatique pour le transvasement des poubelles, pour courant mars 2005. Ceci dans un but d'hygiène (éviter aux éboueurs d'entrer en contact direct avec les ordures). Pour les retardataires; Ils pourront encore bénéficier de l'offre poubelles aux mêmes conditions que précédemment. Soit: Les conteneurs de 120 litres au prix de 21,74 Euro TTC, 240 litres à 29.52 Euro TTC, et 660 litres à 195.16 Euro TTC.

S'inscrire dès à présent en Mairie; Il n'y aura pas de rappel.

## Le presbytère

Depuis février, les travaux de réhabilitation sont en cours. Un grand logement sera proposé à la location ; la Municipalité a voulu ainsi conserver son patrimoine en respectant au maximum l'état de la demeure. Toutefois, cette restauration a pris quelque retard suite à la défection de l'entreprise de menuiserie. Avant l'entrée d'un locataire, les habitants de Battrans seront invités à visiter les lieux à une date qui sera précisée en temps utile.

## Chacun devant sa porte

Depuis quelques années, notre cantonnier Xavier Boucheseiche avait l'habitude de tondre les devants de portes de nos habitations, ce qui était fortement apprécié de tout le monde.

Malheureusement, le changement de contrat de Xavier, (l'emploi jeune étant terminé, nous sommes passé depuis mars en contrat CDI), a engendré des charges supplémentaires pour la commune et donc une réduction d'heures de travail pour Xavier.



Le passage de la tondeuse hebdomadaire ne peut donc plus être aussi bien suivi qu'auparavant, c'est pour cela que la mairie sollicite tous les habitants de leur bonne volonté pour entretenir le peu d'herbe qui pousse devant chacune de nos entrées.

C'est avec de petites choses comme celle-ci que nous pourrions améliorer la vie sociale du village.

## Les points d'apports volontaires (PAV)

A plusieurs reprises, les conteneurs étant remplis, certains ont cru bon de déposer leurs cartons et bouteilles au pied de ceux-ci. Ceci est inutile, car le service de ramassage ne collecte que le contenu des bacs. C'est donc Xavier, le cantonnier qui est obligé de retransvaser ces verres et cartons après coup. Son temps étant précieux, nous vous remercions de ne pas déposer d'objets en dehors des conteneurs.

## Les communes, ses origines, son histoire



Le royaume de France, après des siècles d'une lente formation, était d'une grande diversité, constitué de communautés et de provinces fonctionnant chacune selon ses coutumes, ses lois et souvent sa langue propre. Aucune structure administrative uniforme n'existait alors. En milieu rural, les seigneurs prélevaient les impôts pour leur propre compte et le clergé, dans ses paroisses, s'occupait, entre autres, des tâches administratives quotidiennes, enregistrant les baptêmes, les mariages et les décès dans des registres paroissiaux qui nous permettent aujourd'hui de mener à bien nos recherches généalogiques.

Les cités étaient sous l'autorité partagée du roi, des seigneurs, des évêques. Elles purent acquérir lentement, par rachat, une autonomie plus grande qui les libérait des impositions et devinrent alors des villes "franches". Ainsi était la France administrative disparate, soumise à de multiples autorités, celles du roi, des seigneurs, des ecclésiastiques ou des administrateurs des villes "franches" et, de ce fait, à une fiscalité très diversifiée.

La Révolution Française de 1789 apporta une uniformité administrative et fiscale sur tout le territoire français par les lois du 14 décembre 1789 qui créa 44.000 communes correspondant aux paroisses existantes et qui transféra à l'administration civile la gestion des collectivités, et les lois du 22 et 27 décembre 1789 qui découpèrent la France en départements, districts et cantons.

Par ailleurs, les nouvelles communes furent dotées d'une fiscalité unique basée sur les taxes appelées depuis, les "quatre vieilles". Il s'agissait des taxes foncière sur les propriétés bâties, des taxes foncière sur les propriétés non bâties, de la contribution mobilière et de la patente (transformée en taxe professionnelle aujourd'hui).

Sous la seconde République (1848-1852), le principe des élections au suffrage universel fut appliqué aux conseillers municipaux.

La troisième République (1871-1940), par une loi du 5 avril 1884, dite 'Charte des Communes', fondatrice, a organisé le fonctionnement et la gestion des collectivités locales, tels qu'ils sont encore à ce jour.

Ainsi furent instaurés, le principe de l'autonomie des communes, la règle de l'élection du maire par le conseil municipal et, le système démocratique de la gestion des affaires communales par décisions prises en Conseil municipal sous forme de délibérations.

C'est également à la même époque que Jules Ferry, ministre de l'Instruction Publique, a fait voter la loi instaurant le caractère obligatoire, gratuit et laïc de l'enseignement primaire dans les écoles communales, dont l'application vit s'ériger dans les communes l'école publique.

Proclamée le 4 octobre 1958, la Constitution consacre la cinquième République.

Du point de vue administratif, la vie communale, sous la cinquième République reste caractérisée par le maintien de la tutelle de l'État sur les collectivités locales : les décisions prises par les élus locaux (maires, conseillers municipaux) ne sont exécutoires qu'après contrôle exercé par le Préfet, représentant de l'État dans le département et autorité de tutelle des communes

La loi du 2 mars 1982, dite "loi Defferre" sur la décentralisation confère davantage d'autonomie aux collectivités locales en modifiant:

- la tutelle politique de l'État sur les communes : les décisions prises par le Maire et son conseil municipal n'attendent plus l'approbation du Préfet pour être exécutoires. Celui-ci exerce toujours cependant un contrôle, mais a posteriori;

- la tutelle financière de l'État sur communes qui depuis 1982 gèrent elles-mêmes leurs recettes fiscales, patrimoniales et autres ;

- la tutelle technique : en matière d'hygiène de santé publique, d'affaires culturelles, d'urbanisme, de construction publique, de lutte contre les pollutions, les communes restent soumises aux règles et aux procédures techniques particulières émises par les autorités (Ministère de l'Équipement, des Affaires sociales, de la Culture...)

### La commune de nos jours

La France, au recensement de 1999, compte 36 565 communes en métropole et 114 dans les départements d'outre-mer qui s'administrent elles mêmes par des conseils municipaux élus et leurs maires et concourent à la réglementation de la vie locale, à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement et à l'aménagement du territoire.

Mais la loi Chevènement de ..... Incite les communes au rapprochement et à l'intercommunalité. Les communes existeront toujours mais il y aura forcément des transferts de compétences.

Les communes arriveront-elles à conserver leur identité ?... A suivre !!!

## Marche

Pour notre marche du 8 mai une quarantaine de participants était à l'appel. Les environs de Pesmes étaient une découverte pour certains. La convivialité était toujours au rendez-vous et nous recommencerons l'année prochaine à la même date, qu'on se le dise.

## Foot

**B.A.L.**  
Battrans



Samedi 31 mai, encore cette année le temps nous a été favorable pour notre tournoi de foot. Une plus forte participation, 13 équipes et une affluence de spectateurs ont permis que cette journée soit une réussite. Remercions particulièrement le groupe de jeunes qui s'est investi à fond.

## Fête de Battrans le 5 et 6 juillet

Il y a 20 ans le BAL était créé. Beaucoup de manifestations ont été organisées durant ces deux décennies pour les fêtes de Battrans, bal champêtre, pêche à la truite, jeu de quilles, feux d'artifices, cancoillotte... etc. Pour la première fois, un bal champêtre sur le stade avec la participation d'attractions foraines a permis encore d'innover.

Un grand merci aux organisateurs et aux participants qui grâce à leur bénévolat donnent à Battrans une autre image de la convivialité et de sociabilité.

A l'année prochaine.....



## FEU DE CAMP le 30 Août

Prévoyez aussi votre dernier samedi d'août (le 30) pour notre feu de camp dans les bois.